



Décision relative à une demande d'extension d'usages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'extension d'usages majeurs du produit phytopharmaceutique CORAGEN

de la société FMC FRANCE

enregistrée sous le n°2020-3122

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 4 mai 2022,

Considérant qu'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,

Considérant qu'un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres macroorganismes et microorganismes du sol, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit référencé ci-après **n'est pas étendue** aux usages décrits dans la présente décision.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	CORAGEN VESTICOR CORPRIMA VOLIAM
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	FMC FRANCE 11bis quai Perrache 69002 LYON France
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	200 g/L - chlorantraniliprole
Numéro d'intrant	2090093
Numéro d'AMM	2100121
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 07/07/2022

DocuSigned by:

Charlotte Grastilieur
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
12603103 Fruits à pépins*Trt Part.Aer.* Chenilles foreuses des fruits	0,175 L/ha	1/an	14
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres macroorganismes et microorganismes du sol.			
12603105 Fruits à pépins*Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	0,175 L/ha	1/an	14
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres macroorganismes et microorganismes du sol.			
12453101 Noyer*Trt Part.Aer.* Chenilles foreuses des fruits	0,175 L/ha	1/an	21
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres macroorganismes et microorganismes du sol.			
00212019 Noyer*Trt Part.Aer.* Mouches des fruits	0,175 L/ha	1/an	21
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres macroorganismes et microorganismes du sol.			



Liberté
Égalité
Fraternité



Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
12553103 Pêcher - Abricotier*Trt Part.Aer.* Chenilles foreuses des fruits	0,175 L/ha	1/an	14
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres macroorganismes et microorganismes du sol.		
12653102 Prunier*Trt Part.Aer.* Chenilles foreuses des fruits	0,175 L/ha	1/an	14
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres macroorganismes et microorganismes du sol.		
12703104 Vigne*Trt Part.Aer.* Tordeuses de la grappe	0,175 L/ha	1/an	30
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres macroorganismes et microorganismes du sol.		